

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 Mai 2025

Les associés de la société par actions simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est situé au 17 Rue de Brunoy 91480 Quincy Sous Sénart, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 927525550 ont pris les décisions suivantes :

RESOLUTION 1 : Cession d'actions

Les associés de la société AGK BATI décident d'agréer la cession des actions détenues par monsieur GUTU Viorel à monsieur KABTANI Youssef.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2 : Transfert du siège social

Les associés de la société ont décidé de transférer le siège de la société au 15 Rue de la pêcheirie 91100 Corbeil-Essonnes. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 3 : Changement de dénomination

Les associés de la société ont décidé de changer la dénomination de la société.
La nouvelle dénomination est A2K BATI. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 4 : Modification des statuts

De toutes ces résolutions, Les associés de la société AGK BATI donne pouvoir au dirigeant ou tout mandataire afin de procéder à la modification des statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant en discussion, l'assemblée prend fin à 15h30.

Signature des associés

